

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Vie associative et sportive »

Conseil municipal du 21 octobre 2019  
Séance du 19 septembre 2019

## 39 Ring André Clerc Agglomération Creilloise - subvention

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, M. LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI, Mme MOUSSATEN, M. DEME.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, M. N'DIAYE, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, ASSAMTI, BOULHAMANE, FREMINE, RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

|                 |             |                      |
|-----------------|-------------|----------------------|
| M. CABARET      | Pouvoir à : | Mme CARLIER          |
| M. ATAKAYA      | Pouvoir à : | Mme FAZAL            |
| M. MARTIN       | Pouvoir à : | Mme FOURRIER-CESBRON |
| Mme BARBETTE    | Pouvoir à : | M. BOUKHACHBA        |
| M. AKABLI       | Pouvoir à : | Mme CAPON            |
| M. LELONG       | Pouvoir à : | Mme LEHNER           |
| Mme MAUPIN      | Pouvoir à : | M. RIFI SAIDI        |
| Mme M'BAYE-DIAO | Pouvoir à : | Mme JAJAN            |
| Mme MEHADJI     | Pouvoir à : | M. BOULHAMANE        |

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

|  |    |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :               | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice :  | 39 |
| - Nombre de conseillers absents non représentés :                            | 0  |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :             | 39 |
| - Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. LEMAIRE | 1  |

■ Rapport de présentation :

Monsieur Abdoulaye DEME, conseiller municipal délégué, expose :

Dans le cadre de la convention d'objectifs tripartite entre la Ville de Creil, le Boxing club de l'Agglomération creilloise et le boxeur creillois Cédric VITU, conclue pour les années 2017, 2018 et 2019, il est proposé d'allouer au club de boxe Ring André Clerc une subvention complémentaire de 8 000,00 €, pour aider la préparation et l'accompagnement du sportif de haut niveau.

Cette subvention permettra de couvrir, en partie, les frais les entraînements spécifiques, le coaching, le matériel et les déplacements. Le 15 novembre prochain, à l'Aréna de Bercy, Cédric VITU combattra pour le titre de Champion du Monde GOLD.

Il vous est demandé d'approuver le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 8 000,00 €, au club de boxe Ring André Clerc Agglomération creilloise.

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
 Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
 Vu l'avis de la commission « Vie associative et sportive » en date du 19 septembre 2019,  
 Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire :**

Votants : 38                      Pour : 38                      Contre : 0                      Abstention : 0

■ **Décide à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup> :** d'approuver le versement, au club de boxe Ring André Clerc Agglomération creilloise, d'une subvention d'un montant de 8 000,00 €, dans le cadre de la préparation de sport de haut niveau.

**Article 2 :** d'imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville, sur le compte n°6574/40/DB.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Date d'affichage : **22 OCT. 2019**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :  
 Jean-Claude VILLEMAIN

*[Signature]*  
 Pour le Maire  
 et par délégation  
 Maire de Creil  
 Conseiller Départemental de l'Oise



DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 25.10.19  
 et publication ou notification le 25.10.19  
 affiché le 22.10.19  
 CREIL, le 25.10.2019

Pour le Maire et par délégation  
 Le Directeur Général des Services Techniques  
**Jacques VILMONT**

*[Signature]*